

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 12 février 2025 à 9 h 21 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, via l'application Teams, formant quorum des membres du comité exécutif;

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, est absent, jusqu'à ce qu'il prenne son siège tel qu'indiqué ci-dessous;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250212-532

ACTE DE SERVITUDE CONSENTIE PAR LA VILLE -
ÉNERGIR, S.E.C.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de consentir à Énergir, S.E.C., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, pour la somme de 73 505 \$, une servitude permanente sur des parties du lot 1 373 775 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative totale de 1 143,61 mètres carrés ainsi qu'une servitude temporaire d'une durée de 23 mois, sur une partie des lots 1 373 775, 1 783 207, 1 783 216 et 1 783 220 dudit cadastre, d'une superficie totale approximative de 4 416,58 mètres carrés, le tout tel que montré et décrit aux plans préparés par Énergir et portant les numéros ND-24-0167-P-RO et ND-24-0168-P-R1, les frais notariés étant à la charge du requérant;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-614)

CE-20250212-533

CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR, TRANSACTION
ET QUITTANCE - RÉCLAMATION - SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
BENEVA INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention de règlement hors cour, transaction et quittance à intervenir entre Société d'assurance Beneva inc. et Ville



de Laval dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 540-22-031511-248;

d'émettre un chèque libellé à l'ordre de Société d'assurance Beneva inc. et y indiquer le numéro de dossier 540-22-031511-248, au montant prévu à la convention de règlement hors cour, transaction et quittance en règlement complet et final de ce dossier, en capital, intérêts et frais;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1833143)
(SD-2025-154)

CE-20250212-534

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'un jour, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 3 février 2025.

(SD-2025-350)

CE-20250212-535

ENGAGEMENT PERMANENT - COORDONNATEUR
DÉVELOPPEMENT LOGICIEL - INNOVATION ET
TECHNOLOGIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 55661, avec une période de probation de 12 mois, au poste de coordonnateur développement logiciel au Service de l'innovation et des technologies, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2025-438)

CE-20250212-536

MANDAT - LICENCES D'ENTRAÎNEMENT - NIMBLE BUBBLE
INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser un mandat à Nimble Bubble inc. pour l'acquisition de 207



licences d'entraînement au feedback, dans le cadre des programmes de gestionnaire d'impact et de gestion de la performance et du développement, au montant total de 24 989,82 \$.

(CT:1835539)
(SD-2025-469)

CE-20250212-537

ENGAGEMENT PERMANENT - SUPERVISEUR AQUATIQUE - CULTURE, LOISIRS, SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 55667, avec une période de probation de 12 mois, au poste de superviseur aquatique au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2025-526)

CE-20250212-538

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 50144, pour une période de 52 semaines, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2025-558)

CE-20250212-539

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période de 2 jours, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 6 février 2025.

(SD-2025-570)



CE-20250212-540

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2198

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour des services professionnels multidisciplinaires pour la préparation des études, des plans et devis ainsi que les services durant les travaux d'aménagement de la berge de l'ancienne marina du Commodore et des Écores;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2025-354)

CE-20250212-541

PROCÉDURES - COUR SUPÉRIEURE - LOT 1 506 065

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 506 065 du cadastre du Québec situé au 1351, boulevard Jolibourg, concernant les contraventions au Code de l'urbanisme (CDU) de la Ville de Laval et tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2025-583)

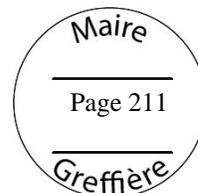
CE-20250212-542

PROCÉDURES - ÉTAT D'INSALUBRITÉ

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de reconnaître l'état d'insalubrité au sens de la Loi sur les compétences municipales de l'immeuble situé sur le lot 1 636 704 du cadastre du Québec;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire dudit immeuble, concernant les infractions aux règlements L-12519, L-12084 et CDU-1 de la Ville de Laval ou à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention et l'exécution d'un jugement final.



(SD-2025-296)

À 9 h 56, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, prend son siège et le quitte à 11 h 15.

CE-20250212-543

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2716

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2716, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'élimination des matières résiduelles, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Complexe Enviro Connexions ltée
62 656 546,05 \$.

(CT:1822219)
(SD-2024-5594)

À 12 h 09, tous les points ayant été considérés, M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Ray Khalil, conseiller et vice-président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière